

LISTE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 07 avril 2026

L'an deux mil **vingt-six**, le **sept avril**, à 19 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 01 Avril 2026

Date d'affichage : 08 Avril 2026

Conseillers en exercice : 19 – **Présents** : 17 – **Votants** : 19

Présents : CHAMPAGNE B. – CHANSON A. – CROCHAT MULLER A. – DENILLE R. – DUBOURG C. – DUMOULIN M. – GRANDEMENGE E.– LOUIS G. – MARÉCHAL S. – MARTIN X. – MUNIER J.L.– ROUYER L. – SEILLIER E. – SIAUSSAT S. – SOYER C. – TILLARD H. – WEHRLE C. –

Absents : DENIS G. – NOGUEIRA M. –

Procurations : DENIS Gérald a donné procuration à SIAUSSAT Stéphane
NOGUEIRA Mélanie a donné procuration à ROUYER Lydie

Remplaçants Présents : BILLIARD E. – RISSER D. –

Secrétaire de séance : Madame CROCHAT MULLER Alice

Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Marie RENAULD, Maire Honoraire, ancien Conseiller Municipal de 1979 à 1989 et Maire de 1989 à 2001.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25/03/2026

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 25/03/2026, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20250407_18 – FINANCES – 7.1 Vote du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité (le Maire ne prend pas part au vote)** :

- **VOTE** : le **Compte Financier Unique** de l'exercice **2025** (reprenant les précédents Compte de Gestion du trésorier comptable et le Compte Administratif du maire en un seul document et **ARRETE** ainsi les comptes :

● **Investissement** :

Dépenses

↳ Prévu :	852.562,02 €
↳ Réalisé :	462.170,66 €
↳ Reste à réaliser (reports) :	209.037,68 €

Recettes

↳ Prévu :	852.562,02 €
↳ Réalisé :	584.477,57 €
↳ Reste à réaliser (reports) :	168.875,00 €

Reports : les restes à réaliser ne sont pas reportés intégralement, certains ont été annulés.

● **Fonctionnement** :

Dépenses

↳ Prévu :	1.174.867,92 €
↳ Réalisé :	1.088.644,01 €
↳ Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes

↳ Prévu :	1.174.867,92 €
↳ Réalisé :	1.134.023,68 €
↳ Reste à réaliser :	0,00 €

● **Résultat de clôture de l'exercice** :

Investissement (Excédent cumulé) :	28.228,84 €
Fonctionnement (Excédent cumulé) :	135.871,29 €

Résultat global Cumulé :	164.100,13 €
---------------------------------	---------------------

DCM N°20260407_19 – FINANCES – 7.1 Affectation des résultats d'exercice 2025

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique **2025**, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **STATUANT** : sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2025**
- **CONSTATANT** : que le Compte Financier Unique fait apparaître :

↳ Excédent de fonctionnement 2025 de :	45.379,67 €
↳ Excédent reporté de fonctionnement de :	90.491,62 €
↳ Soit Excédent cumulé de fonctionnement de :	135.871,29 €
↳ Excédent cumulé d'investissement de :	28.228,84 €
(Excédent 2025 de 122.306,91 - Déficit antérieurs de 94.078,07)	
↳ Déficit des restes à réaliser (reports 209.037,68 – R168.875,00) :	40.162,68 €
↳ Soit un besoin de financement de :	11.933,84 €

- **DECIDE** : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2025**, comme suit :

↳ RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 - EXCÉDENT :	135.871,29 €
↳ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	11.933,84 €
↳ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) - EXCÉDENT :	123.937,45 €
↳ RÉSULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) - EXCÉDENT :	28.228,84 €

DCM N°20260407_20 – FINANCES – 7.5.2. Vote des subventions 2026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** : les subventions **2026** suivantes :

* ASC Association Sportive de CHAVIGNY	770,00 €
* Comité des Fêtes de CHAVIGNY	2.500,00 €
* Coopérative Scolaire E. Elémentaire de CHAVIGNY	2.692,00 €
* Coopérative Scolaire E. Elémentaire 'Voile	672,00 €
* Coopérative Scolaire E. Maternelle de CHAVIGNY	3.528,00 €

* COS Comité des Œuvres Sociales du Personnel de CHAVIGNY ...	7.200,00 €
* Feeling & Co Les yeux de leur maître	50,00 €
* Foyer Rural de CHAVIGNY (dont 500 € Activité "Jeunes")	2.000,00 €
* Harmonie Municipale de CHALIGNY	250,00 €
* Jardins Partagés Neuves-Maisons	100,00 €
* Les Restaurants du Cœur	550,00 €
* Secours Catholique	200,00 €
* Secours Populaire	550,00 €
* USEP Coopérative Scolaire E. Elémentaire	444,00 €

Pour rappel le Conseil Municipal, par délibération n°**20231211_66**, a accepté la convention d'objectifs et de moyens, établie entre la Commune de CHAVIGNY et la MJC des Castors et le versement annuel d'une **subvention** d'un montant de **103.800,00 €**. La convention devra être renouvelée au 01/01/2027.

DCM N°20260407_21 – FINANCES – 7.5.2. Vote de subvention 2026 au CCAS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** : la subvention **2026** suivante :

* C.C.A.S. de CHAVIGNY	8.000,00 €
-------------------------------------	-------------------

DCM N°20260407_22 – FINANCES – 7.2.1. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente l'état **1259** comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la **taxe d'habitation**, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis **2023**. Cette taxe concerne uniquement les **résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans (Cf délibération du Conseil Municipal N°20191115_53 du 15/11/2019)**.

Monsieur le Maire précise :

- que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2014 (hausse du Foncier Bâti uniquement),
- que le taux communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 était passé à 32,99% : représentant le taux communal de 15,75% auquel a été ajouté le taux départemental de 17,24%, perçu en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation -taux à 12,74% depuis 2010-),
- que conformément au pacte fiscal établi par la C.C.M.M., les 3 taux ont été diminués **en 2024, ainsi qu'en 2025, rappelle les taux 2025, et propose de les maintenir pour 2026**, à savoir :

* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	31,99 %
* Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties :	38,40 %
* Taxe d'Habitation :	12,36 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VU** : les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,
- **CONSIDERANT** : l'état de notification des taux d'imposition **2026** et le produit fiscal attendu,
- **DECIDE** : de fixer les taux communaux pour l'année **2026** comme suit :

* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	31,99 %
* Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties :	38,40 %
* Taxe d'Habitation :	12,36 %

- **CHARGE** : Monsieur le Maire :

* de notifier cette décision aux services préfectoraux

* de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DCM N°20260407_23 – FINANCES – 7.1 Vote du Budget Primitif 2026 'M57'

Monsieur Hervé TILLARD donne des explications complémentaires concernant le fonctionnement et les opérations d'investissement **2026**.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **VOTE** : le Budget Primitif de l'exercice **2026**, comme suit :

● **Fonctionnement** :

Dépenses

Propositions nouvelles : **1.226.768,01 €**

Recettes

Propositions nouvelles : 1.102.830,56 €

Résultat cumulé de fonctionnement **Excédent C/002** : 123.937,45 €

Recettes Totales **1.226.768,01 €€**

● **Investissement** :

Dépenses

Propositions nouvelles : 249.458,62 €

Reports des restes à réaliser 2025 : 209.037,68 €

Dépenses Totales **458.496,30 €**

Recettes :

Propositions nouvelles : 249.458,62 €

Reports des restes à réaliser 2025 : 168.875,00 €

Excédent capitalisé C/1068 (Affectation en réserve) 11.933,84

Résultat cumulé d'investissement **Excédent C/001** : 28.228,84 €

Recettes Totales **458.496,30 €**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

☎ : 03 83 47 24 32 📧 accueil@ville-chavigny.fr